

Beach-Volley

Lieux de pratique : Festi-Volley villeneuve d'Ascq

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

Article 1 : Cadre général

La compétition de Beach-volley des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE) est organisée dans le respect des règles officielles de la Fédération Française de Volleyball (FFVolley). Certaines adaptations peuvent toutefois être apportées afin de tenir compte du contexte spécifique des JNSE et de leur vocation sportive, conviviale et interentreprises.

Article 2 : Définition des catégories

Pas de distinction d'âge : catégorie **Open** (ouverte à toutes et tous sans limite d'âge).

Catégories de sexe :

- Femmes
- Hommes

Article 3 : Tournois proposés

Pour cette discipline, qui se pratique en catégorie **Open**, trois tournois distincts sont proposés :

- Un tournoi masculin
- Un tournoi féminin
- Un tournoi mixte

Article 4 : Composition des équipes

Une équipe masculine ou féminine est composée de 2 personnes. 1 remplaçant est autorisé pour chaque équipe.

Attention ! pour le tournoi mixte, il doit y avoir obligatoirement au moins 1 homme et 1 femme sur le terrain (2 remplaçants sont possibles ; une femme et un homme).

Article 5 : Déroulement des épreuves et format de la compétition

Le tournoi de Beach-volley est organisé de la façon suivante :

- Sous la forme de phases qualificatives
- Suivies d'une phase finale

(Ou sous la forme d'un championnat unique, en fonction du nombre d'équipes engagées dans l'épreuve).

Déroulement d'un match :

Les matchs se jouent **au meilleur des 3 sets**.

Les deux premiers sets sont joués en **21 points**, avec **2 points d'écart**.

En cas d'égalité à **1 set partout**, le 3^e set est joué en **15 points**, avec **2 points d'écart**.

Article 6 : Classements et récompenses

Barème de points dans les poules

- Victoire **2 sets à 0 : 3 points**
- Victoire **2 sets à 1 : 2 points**
- Défaite **2 sets à 1 : 1 point**
- Défaite **2 sets à 0 : 0 point**

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, le classement est établi selon les critères suivants :

- Nombre de points
- Le résultat des rencontres directes
- La différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus des rencontres directes.
- Le plus grand nombre de sets gagnés sur l'ensemble des rencontres de la poule.

Les classements sont établis séparément pour chaque catégorie : masculin, féminin et mixte.

Les **trois premières équipes** de chaque catégorie d'âge et de sexe sont récompensées.

Article 7 : Equipements et matériel

Les **ballons de match** sont fournis par l'organisation.

Chaque équipe doit disposer de son **ballon d'échauffement**.

Article 8 : Règles de jeu et arbitrage

En cas de blessure et en l'absence de remplaçant, il est possible de faire appel à un joueur d'une autre équipe (même entreprise ou autre).

Conditions obligatoires :

1. Accord du responsable de l'équipe adverse,
2. Accord du responsable de l'équipe d'origine du joueur,
3. Validation par un officiel de l'épreuve.

Conséquence : tout match joué avec un joueur extérieur est automatiquement perdu (score équivalent à un forfait).

Sauf spécification particulière, les règles de la Fédération Française de Volley-ball s'appliquent.

L'organisation se réserve le droit de désigner, lors des phases de qualification, des arbitres issus des équipes inscrites ne disputant pas de match au même moment.

Article 9 : Sécurité et comportement

Les participants doivent adopter une attitude respectueuse, fair-play et conforme aux valeurs du sport d'entreprise.

Toute conduite dangereuse, violente ou contraire à l'esprit de l'épreuve peut entraîner :

1. L'arrêt d'un match,
2. La perte de la rencontre,
3. Sanctions disciplinaires

Article 10 : Annexes et informations complémentaires

Le planning détaillé des rencontres et la composition des poules seront publiés quelques jours avant le début de la compétition.

**JEUX NATIONAUX
DU SPORT D'ENTREPRISE**

LILLE MÉTROPOLE

13 AU 17 MAI 2026